



CONDITIONS D'INSCRIPTION A L'AMICALE DES JEUNES DE BETHENY SAISON 2022/2023

L'Amicale des Jeunes de Bétheny, association de Loi 1901, est gérée par des **bénévoles**.

Adhérer à l'AJB, c'est participer à la vie de cette association tant dans l'organisation, le bon fonctionnement des entraînements, des compétitions et des déplacements sportifs que dans ses activités (Penteco'Basket, ...).

La somme demandée lors de l'inscription à l'Amicale des Jeunes de Bétheny se répartit de la façon suivante :

- Adhésion à l'association (10 €) qui peut ouvrir le droit à l'établissement d'un document de don.
- Licence qui couvre le fonctionnement des structures FFBB, Ligue et Comité départemental.
- Fonctionnement du Club (arbitrage, équipements, ...).

MONTANT DE LA COTISATION

CATEGORIES	U7 2016 -2017	U8-U9 2015-2014	U10-U11 2013-2012	U12-U13 2011-2010	U14-U15 2009-2008	U16-U17 2007-2006	U18-U20 2005-2004- 2003	SENIORS 2002 et avant	LOISIR
TOTAL COTISATION	130 €	130 €	130 €	150 €	160 €	170 €	185 €	185 €	120 €

Réduction famille: 25€ pour le 2ème enfant du même foyer fiscal, 35€ à partir du 3ème enfant.

Le paiement de l'adhésion (10 €) à l'Amicale des Jeunes de Bétheny sera **gratuit** pour tous les dirigeants, coachs et arbitres dont la licence est prise en charge par l'association.

La licence est **obligatoire** pour tous les joueurs, les coachs, les parents responsables d'équipe, les responsables de salle ainsi que pour les arbitres et OTM Club.

MODE DE REGLEMENT

Il est possible de régler le montant de la cotisation par **CB** lors de l'inscription en ligne, **chèque, espèce, coupon Sport, chèque vacances, paiement Comité d'Entreprise, passeport loisir ou pass sport, par CB** lors des permanences.

Dans le cas de demande d'encaissement échelonné, tous les chèques doivent être remis le jour du dépôt du dossier. Possibilité d'encaissement jusqu'à trois échéances (à préciser sur la feuille d'inscription et au dos des chèques).

Pour tout règlement par chèque et coupons sport, indiquer au dos les nom et prénom et la catégorie de votre enfant.

Il est rappelé qu'aucun remboursement ne sera effectué en cas de départ anticipé de l'adhérent ou pour une arrivée en cours de saison. La licence sera validée une fois que **l'intégralité du paiement** de cotisation nous sera parvenue.

Tout licencié qui sera sanctionné d'une faute technique ou disqualifiante lors d'une rencontre de championnat ou de coupe devra rembourser au club le montant réclamé par les instances (FFBB, Ligue ou Comité Départemental).

La remise de l'ensemble des documents se fera, lors des permanences, au bureau de l'A.J.Betheny au Gymnase Claudius CAILLOT (Cf. informations sur le site internet).